

## DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DE L'OPAH DU CANTON DE CHAUFFAILLES

**DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUIN, DE NOUVELLES MESURES POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :**

**Davantage de propriétaires occupants éligibles aux aides,  
Augmentation des subventions pour les propriétaires les plus modestes,  
Ouverture du dispositif aux propriétaires bailleurs**

L'ANAH et l'Etat ont décidé d'augmenter significativement le nombre de bénéficiaires et le montant des aides dans le cadre du programme Habiter Mieux, qui a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique des ménages en finançant des travaux d'amélioration énergétique des logements.

En Saône-et-Loire, avec l'élargissement des aides à davantage de ménages, désormais **près d'un propriétaire occupant sur deux peut bénéficier des aides du programme.**

### PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS :

**Avez-vous droit aux aides Habiter Mieux ?**

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

- Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire.
- Votre logement a plus de 15 ans
- L'acquisition de votre logement n'a pas donné lieu à d'autres financements de l'État, depuis 5 ans, comme un prêt à taux zéro.
- Vous n'avez pas commencé les travaux
- Vos travaux devront améliorer l'efficacité énergétique de votre logement d'au moins 25 %. Pour estimer ce gain et vous conseiller sur les bons travaux à mettre en œuvre pour réduire vos consommations énergétiques, **Habitat et Développement Centre Est vous conseillera**. Cette phase de conseil est obligatoire ; elle sera gratuite dans le cadre de l'OPAH car prise en charge par la Communauté de Communes du canton de Chauffailles.
- Le niveau de revenus annuels de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous.



	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	Par personne supplémentaire
<b>Ressources à ne pas dépasser</b>	18 170 €	26 573 €	31 957 €	37 336 €	42 736 €	+ 5 382 €

## Quelles sont les aides disponibles ?

Aides pour un ménage très modeste dans le cadre d'un projet de 12 000 € HT de travaux :



**Au minimum :  
11 000 € d'aides à déduire**

## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

Création d'une aide destinée aux propriétaires bailleurs de logements locatifs privés qui souhaitent en améliorer la performance énergétique.



**Aide de 25 % du montant HT des travaux**  
(plafonnés à 750 € par m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup>)

+

**Prime FART de 2 000 € par logement**

+

**Aide de 5 % de la Communauté de Communes du canton de Chauffailles**  
(si classe C après travaux)

+

**Abattement sur les revenus fonciers jusqu'à 60% sur 9 ans**

### Conditions :

- réalisation de travaux permettant un **gain énergétique d'au moins 35 %** et l'évolution vers la classe D après travaux.
- Conventionnement du logement

Pour plus d'informations :

**H & D Centre Est : Numéro vert (gratuit) : 0 800 880 531**

**Permanences tous les 2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> vendredi de chaque mois de 10 H à 12 H**  
**Maison du Canton – 5 rue Elie Maurette à CHAUFFAILLES –**